



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 02.03.2020**

**Date de convocation** : 26.02.2020

Conseillers en exercice : 11

**Présents** : 7 - **Votants** : 9

Monsieur Omar AÏT MOUH, Maire.

Mesdames : Fatima RIPOLL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Cédric LEMOINE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Didier MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Procurations** : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH, Maire, Henry MAUREL, 3<sup>ème</sup> Adjoint à Michel COURTESSOLE.

**Absents excusés** : Stéphane FARRÉ - Patricia SOLERTI.

La séance est ouverte à 20h30.

Fatima RIPOLL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 28.01.2020, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**I – A examiner :**

- 1°) Approbation du Compte de Gestion.
- 2°) Vote du Compte Administratif.
- 3°) Cimetière fixation du tarif des concessions.
- 4°) RIFSEEP.
- 5°) Devis Bombail.
- 6°) Syndicat des vignerons de l'Aude motion de soutien.

**II - Questions diverses.**

- 1°) Organisation du bureau de vote.
- 2°) Foyer Socio-Educatif demande de subvention.
- 3°) Un arbre dans chaque commune en 2020.

## I – A examiner :

### 1°) Approbation du Compte de Gestion.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion dressés par M. PENNAVAIRE Franck, Chef du Centre des Finances Publiques de Castelnaudary.

**A l'unanimité le compte de gestion 2019 est approuvé.**

### 2°) Vote du Compte Administratif.

**La présidence est donnée à Monsieur Didier MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré.**

**Le Conseil Municipal** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Omar AÏT MOUH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	178 437,20	G	365 863,59
	Section d'investissement	B	1 038 108,39	H	703 029,95

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	161 796,58
	Report en section d'investissement (001)	D		J	358 473,87
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	1 216 545,59	= G+H+I+J	1 589 163,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser A reporter en N+1	= E+F		=K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	178 437,20		527 660,17
	Section d'investissement	=B+D+F	1 038 108,39		1 061 503,82
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	1 216 545,59		=G+H+I+J+K+L 1 589 163,99

2- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.**

### **3°) Cimetière fixation du tarif des concessions.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération du 26/11/2008 le conseil municipal a fixé le montant de 100,00€ pour l'achat d'une concession de 2m<sup>2</sup> concédée à perpétuité. A ce chiffre s'ajoute les timbres et les droits d'enregistrement. Cette délibération datant de plus de 11 ans, il convient de réévaluer ce montant.

**Il est décidé d'étudier la question et de la reporter à une prochaine séance.**

### **4°) RIFSEEP.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité de la préfecture de l'Aude a fait une observation concernant la délibération du Conseil Municipal N°04/2020 en date du 13 janvier 2020 portant sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En effet, il apparaît que la conclusion de cette délibération est incomplète. Il convient de la compléter avec les éléments suivants :

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernées dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 février 2020.

**Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

### **5°) Devis Bombail.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante des devis que l'entreprise BOMBAIL a établi concernant :

- Le cœur de village aménagement du terrain communal situé rue de la Prison en un parking
- En Pouchou travaux de voirie ainsi que des travaux hydraulique

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote et de demander à d'autres entreprises des devis avant de se prononcer.

**6°) Syndicat des vigneron de l'Aude motion de soutien.**

Le Syndicat des Vignerons de l'Aude propose d'adopter une motion de soutien à la filière viticole, mise à mal par la surtaxation de 25% de la plupart des vins français importés par les Etats-Unis.

**Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**II - Questions diverses.**

**1°) Organisation du bureau de vote.**

Un planning de la tenue du bureau de vote est en cours d'élaboration par M. Cédric LEMOINE

**2°) Foyer Socio-Educatif demande de subvention.**

Le collège Antoine de Saint-Exupéry situé à Bram (11) demande une subvention auprès de la commune pour les actions culturelles et sportives 2020 sous forme d'adhésion de 7,50€ de la commune et 15€ par élève. 10 collégiens de Laurabuc fréquentent ce collège. La question sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2020.

**3°) Un arbre dans chaque commune en 2020.**

Afin de compenser les émissions de CO2 générées par 4,5 millions de kilomètres réalisés en voiture thermique, l'association INNOVONS ENSEMBLE POUR LA PLANÈTE propose que les 34 968 communes françaises plantent chacune un arbre en 2020. Le Conseil Municipal approuve l'idée et doit statuer sur le nombre et le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers,